

AEF : Quelle est la tendance de la propriété intellectuelle dans le monde ?

Pierre Breesé : La qualité : moins de brevets, mais plus solides. L'Office américain des brevets, souvent critiqué pour son laxisme, est en train de relever son niveau d'exigence sur la description et la qualité du brevet. Le nombre de brevets délivrés est déjà passé de 70 % des demandes à 30 % dans certains domaines techniques. La récente nomination par Barack Obama de l'ancien vice-président d'IBM en charge de la propriété intellectuelle, David Kappos, à la tête de l'USPTO est un signe positif.

La propriété intellectuelle prend de plus en plus d'importance. Avoir une forte propriété intellectuelle est devenu le deuxième critère des capitaux-risqueurs pour financer une entreprise, après celui des compétences de l'équipe de management.

AEF : Courant octobre, un nouveau président sera élu à la tête de l'OEB. Qui selon vous, correspondrait au poste ?

Pierre Breesé : L'OEB est un gros navire avec des statuts d'organisation, une gestion et une administration complexes. Le poste de direction est à la fois politique et administratif. Un haut-fonctionnaire comme Benoît Battistelli [directeur général de l'INPI], qui est candidat, pourrait être un bon profil, plutôt qu'un industriel. Parmi les trois autres candidats connus, le président de l'office danois ne fera sans doute pas l'unanimité. Le Danemark soutient le principe d'un fonctionnement décentralisé de l'OEB, avec les offices nationaux se partageant les demandes de brevets. Ce modèle de distribution thématique des demandes de brevets dans les différents offices irait à l'encontre de l'homogénéité et entraînerait une perte de responsabilité de l'OEB. La candidate suédoise [Susanne Ås Sivborg présente un profil intéressant, par son expérience d'ancienne responsable brevets d'Electrolux puis AstraZeneca, puis sa récente expérience de directrice de l'office suédois de la PI.](#)

AEF : La vente aux enchères mondiale de brevets (CDC/Ocean Tomo Icap) qui devait avoir lieu à Paris en novembre a été annulée. Quel est votre avis sur une telle initiative ?

Pierre Breesé : La vente aux enchères de brevets « secs », c'est-à-dire isolée des compétences, du savoir-faire des chercheurs, n'a pas grand intérêt, autre que légal. Cela va dans le sens de la « financiarisation » au

détriment de l'innovation : on achète le droit d'interdire. Mettre en place un système de vente aux enchères pour dynamiser le transfert de technologies : pourquoi pas. La CDC pourrait être le bon interlocuteur pour s'en occuper, mais il faudrait que ce soit organisé plutôt dans l'optique de se rencontrer et nouer des partenariats. Il y a un besoin indéniable de fluidité, de transparence et de vrai marché avec des référentiels de prix. Le potentiel de la recherche publique est insuffisamment utilisé en France. Il faut créer une dynamique de rencontre.

AEF : Les cellules de valorisation de la recherche publique jouent-elles leur rôle ?

Pierre Breesé : Les plateformes de valorisation des universités ont permis une mutualisation des efforts et un renforcement des équipes. Il y a un bon équilibre : les chargés de valorisation sont perçus par les chercheurs comme des partenaires plutôt que des administratifs. Mais il y a un problème de turn-over dans ces structures. Les chargés de valorisation sont recrutés sur concours de la fonction publique, à un salaire d'un peu plus de 2 000 euros. Aussi ne restent-ils pas longtemps en poste à l'université car ils finissent par rejoindre les cabinets de conseil en propriété intellectuelle, où ils gagnent le double, même s'ils y perdent en responsabilités. Ce n'est pas une mauvaise chose qu'il y ait un flux de chargés de valorisation jeunes et motivés, mais cela pose tout de même un problème de crédibilité auprès des interlocuteurs les plus solides.

AEF : Que pensez-vous du système de notation des brevets que la CDC met en place avec Ocean Tomo, via sa filiale Patentrating ?

Pierre Breesé : Patentrating propose des algorithmes de prédiction de la valeur des brevets basés sur des paramètres classiques (citations croisées, succès dans les procédures d'examen, d'opposition et litiges...) et des traitements statistiques. Avec un système automatique de ce genre, il suffit de connaître les critères pour fournir un brevet qui sera bien noté. Un brevet n'a de valeur que s'il permet à l'entreprise de se développer. Il ne faut pas transposer les dérives des agences de rating financières au domaine de l'innovation et des brevets.

AEF : Est-ce différent de conseiller une entreprise et un organisme de recherche sur la propriété intellectuelle ?

Pierre Breesé : Oui, c'est pour cela qu'il y a un nombre restreint de cabinets de conseil qui travaillent avec la recherche publique. Ce ne sont pas les mêmes interlocuteurs, ni le même langage, ni les mêmes exigences scientifiques. Avec les grandes entreprises, il n'y a pas besoin de s'occuper de la stratégie d'exploitation, on reçoit un mémoire d'invention sur lequel on doit travailler. Avec les chercheurs, cela s'apparente plus à du conseil stratégique. Il y a plus d'échanges. En général, on bloque un demi-journée avec le chercheur : on consulte la base des brevets avec lui, on cherche ensemble l'état technique et les caractéristiques les plus proches, on imagine comment un concurrent pourrait contourner le brevet... Il ne reste ensuite plus que la description détaillée à faire. Cela permet de démystifier la propriété intellectuelle et de créer une fierté chez le chercheur.

AEF : Vous travaillez également sur l'évolution du système de rémunération de l'inventeur salarié. Quel est la problématique ?

Pierre Breesé : Il existe une défiance réciproque autour du fait que l'invention d'un salarié appartienne à l'employeur. Ce dernier considère que cela fait partie du travail du salarié et qu'il est payé pour ça, alors que l'inventeur considère que c'est un acte de création, intime, et se sent dépossédé. Mais le malaise provient plus du fait d'une mauvaise GRH que d'un problème de salaire. Nicolas Sarkozy a fait part de son intention de faire évoluer le système. Il a demandé à Christine Lagarde de faire des propositions pour le 31 décembre 2009 afin d'améliorer les conditions de rémunérations des inventeurs du privé. Le CNISF travaille sur le sujet pour faire des contributions équilibrées et de bon sens. C'est le seul point qui n'est pas harmonisé dans les textes de loi européens.